

# LE BÉRUCHOT

**Bulletin d'informations de la commune de Saint-M'Hervé**

Février 2025, n°74

Inscription TGI 34/08



# VIE ASSOCIATIVE

## DEM'ZELLS

Le 23 novembre, une partie des Dem'zells a participé à une animation pour les 24h Téléthon de Saint-M'Hervé.



Le week-end d'après, le groupe "Jacinthe" est allé danser à Val-d'Izé pour la soirée « cabaret » organisée par l'APEL Champeaux-Landavran.

En début d'année, le samedi 18 janvier, deux groupes sont allés animer la résidence des personnes âgées de Luitré.



*Les Dem'zells*



*St M'Hervé*

### Prochaines dates

- 8 février : animation à la Marpa de Bais
- 8 juin : animation dans le bourg de la Chapelle-Erbrée

Ce dimanche 26 janvier, le club a réalisé les photos de ses équipes et ce fut l'occasion de remettre de nouveaux maillots pour :

- l'équipe Seniors A offerts par l'entreprise Agencement GAUTIER
- l'ensemble des équipes jeunes de U7 à U13 offerts par les entreprises Eurl Wilfried Neveu (menuiserie et agencement intérieur) et Godeloup Drouyé SARL (couverture)



Nous remercions vivement ces entreprises et l'ensemble de nos sponsors qui nous accompagnent tout au long de l'année.

Les inscriptions sont lancées pour notre traditionnelle soirée Choucroute du 29 mars prochain. On compte sur vous !!!



**SOIRÉE CHOUCROUTE**

SAMEDI  
**29**  
MARS  
A partir de 19h00

SALLE FÊTES DE BOURGON

Contacts  
L. COURTAIS 06.10.79.33.44  
M. DUFRESNE 06.02.23.32.73  
C. DAVY 06.24.84.43.81  
S. HEULOT 07.86.05.97.85

MENU  
Adulte 21€  
(choucroute / colombo  
joug de porc)

MENU  
Enfant 10€  
(aiguillettes de poulet)

MENU  
Completo à emporter 19€  
(de 18h30 à 19h30)

Lien Helloasso, billetterie en ligne  
<https://www.helloasso.com/associations/haute-normandie-football-club/agencement/soiree-choucroute-hvfc-29-mars-2025>

Inscriptions avant le 20 mars 2025

## COMITÉ DES FÊTES

Mardi 21 janvier, Gaëlle RICHEUX, présidente, a convoqué les membres du comité des fêtes pour une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE. Elle a en effet souhaité mettre un terme à sa présidence.

De plus, d'autres postes du bureau étaient restés vacants ces derniers mois.

Devant la nécessité de constituer un bureau, des élections ont été organisées.

Le scrutin a ainsi désigné :

- Fabrice BRUN président ;
- Raymond BORDIER trésorier ;
- Joséphine PINSARD trésorière adjointe ;
- Violaine GENOUEL secrétaire ;
- Victor GALLON secrétaire adjoint.

Un immense MERCI à eux ainsi qu'à l'ensemble des membres pour leur engagement, sans lequel le Comité n'aurait pu perdurer !

Nous adressons également nos remerciements à Gaëlle, ainsi qu'à tous les anciens membres qui ont beaucoup œuvré pour faire du Comité des Fêtes ce qu'il est aujourd'hui.

Nous sommes maintenant fin prêts pour l'organisation des TARTINES D'ARTISTES 2025 le DIMANCHE 4 MAI ! Plus d'infos à venir...

Il faut aussi dès à présent penser aux CLASSES 5 ! Vous êtes né(e) une année en "5" ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous dès maintenant, afin de commencer à dresser la liste des personnes à inviter.



Profitez-en pour vous donner les nouvelles coordonnées du Comité :

Adresse postale : **2 rue de la Mairie, 35500 Saint-M'Hervé**

Tel : **07 83 89 62 18** - Mail : : [cdf.saintmherve@gmail.com](mailto:cdf.saintmherve@gmail.com)

### Assemblée générale de l'U.N.C. Saint-M'Hervé

Les adhérents et sympathisants de la section U.N.C. ont participé nombreux à l'assemblée générale qui s'est déroulée le samedi 25 janvier à la salle Saint Eloi.

Le président Joseph Bénard a tout d'abord présenté le rapport d'activités 2024 avant de laisser la parole au trésorier, Francis Simon, pour le rapport financier.

Le temps de dépouillement des votes pour l'élection du tiers sortant, les participants ont pu partager la traditionnelle galette des rois confectionnée par la boulangerie Cousin.

Le scrutin a confirmé le tiers sortant : Dominique Kerjouan, Pierre Lancelot et Gaston Sorin et permis l'entrée dans le bureau de Jean-Yves Lucas.



Présentation des résultats financiers  
par le trésorier



Des participants très attentifs

## VIE COMMUNALE

### FÊTE COMMUNALE



**Fête communale  
samedi 21 juin**

*organisée par la commune en  
collaboration avec l'école (APEL-OGEC)*

**Réservez votre date !**





La chasse aux œufs de Pâques se déroulera dimanche 20 avril (pour les enfants de 2 à 10 ans). Rendez-vous à la salle des sports munis de vos petits paniers.

Six cavaliers accompagnés de 5 chevaux ont relevé le défi et se sont rendus aux championnats de France de Mountain Trail, en Loire Atlantique, du 22 au 25 août 2024 où 300 compétiteurs étaient réunis pour concourir sur différentes épreuves.

Le Mountain trail est une discipline venue des Etats-Unis permettant de mettre en valeur la complicité homme-cheval, évaluée au travers la réalisation d'un parcours constitué d'obstacles s'appuyant sur le relief naturel reproduisant des paysages montagneux. Le parcours peut être effectué à cheval mais également à côté de celui-ci.

Cette discipline est ouverte à tous types d'équitation et de chevaux. Des épreuves sont également ouvertes pour les cavaliers nécessitant un accompagnement.

Un grand bravo à nos cavaliers, aux grooms et aux accompagnateurs qui grâce à une cohésion d'équipe ont fait de ces championnats de France un grand moment de partage dans la joie et la bonne humeur.

Après 4 jours de compétition, beaucoup de stress, de gros câlins aux chevaux et des moments conviviaux, les cavaliers sont rentrés avec pleins d'étoiles dans les yeux :

### **Médailles d'or : Championnes de France :**

- Jade LOUAZEL avec Iva Lovely Lynx en Amateur 1 en selle
- Laouenn GUENNEC avec Corclough Buttons en Club 2 Excellence en selle

### **Médaille d'argent :**

- Yannick GUENNEC avec BGR Doctor Badger en Club 1 Excellence en main

### **Médaille de bronze :**

- Laouenn GUENNEC avec Corclough Buttons en Club 2 Excellence en main

### **Nos autres classements prometteurs :**

- Thierry LOUAZEL se classe avec Altho de Brocéliande à la 4ème place de la série Amateur Elite en main, le plus haut niveau en main de cette discipline.
- Céline COUPERNOT obtient les honorables places de 5ème et de 9ème place respectivement en club Elite excellence et club 1 excellence avec Altho de Brocéliande.
- Eva Bazin après avoir fait de très jolis parcours se classe 8ème en Club 2 Excellence en main et 9ème en selle avec son poney Casting.

Si vous désirez découvrir cette discipline, nous serons heureux de vous accueillir lors du championnat départemental de Mountain trail que nous organisons le dimanche 4 mai 2025.

### **Nos autres dates de concours :**

- Concours EQUIFEEL : le 9 mars 2025
- Concours WESTERN les 5 et 6 avril 2025 - 29 septembre 2025.:

Championnat Départemental et Régional

- Concours WESTERN : Concours MOUNTAIN TRAIL : 12 octobre 2025





### RAPPEL PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

**Lors de la révision générale du PLU en 2020, les services de l'Etat ont obligé les communes à répertorier les éléments suivants :**

-  Espaces boisés classés (L 113-1 du CU) – Boisement
-  Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Boisement
-  Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Haie
-  Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Cours d'eau
-  Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Zones humides

L'inventaire des haies bocagères et l'alignement d'arbres avait été répertorié par satellite et validé par une enquête publique en mars 2019.

Les travaux, installations, aménagements, qui auront pour effet de supprimer ou modifier une haie ou alignement d'arbres identifiés au Plan Local d'Urbanisme devront **OBLIGATOIREMENT** faire l'objet d'une **déclaration préalable en Mairie**.

*L'article L480-1 du code de l'urbanisme prévoit : « Lorsque l'autorité administrative et, au cas où il est compétent pour délivrer les autorisations, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ont connaissance d'une infraction de la nature de celles que prévoient les articles [L. 480-4](#) et [L. 610-1](#), ils sont tenus d'en faire dresser procès-verbal. »*

Le Plan Local d'Urbanisme stipule :

#### ...« Éléments de paysage à protéger

La suppression par coupe ou abattage d'un élément de paysage identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme :

- Est soumise à déclaration préalable,
- Pourra être refusée pour des raisons d'ordre historique, paysager, écologique,
- Lorsqu'elle est autorisée, elle doit être compensée par la plantation d'un élément qui jouera un rôle écologique et paysager équivalent à celui supprimé.

Le linéaire replanté sera équivalent à celui supprimé. »...

Ils sont identifiés aux documents graphiques par la trame suivante :

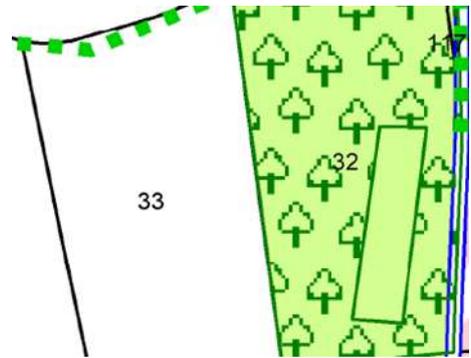
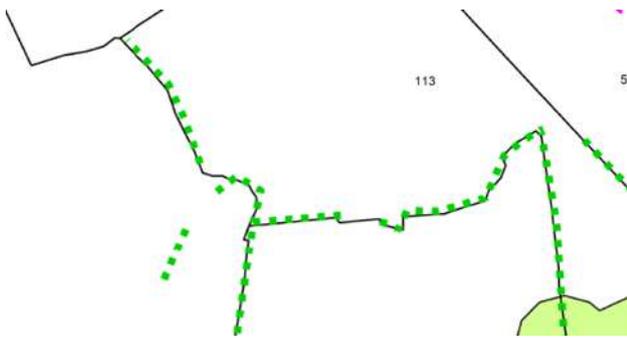


Boisement



Haies

## Exemples :



### **La carte du PLU est consultable au secrétariat de Mairie et sur le site : Géoportail de l'urbanisme**

Ne sont pas soumis à déclaration préalable, les travaux n'entraînant pas de modification de la structure de la haie ou sa suppression (ex : l'entretien de la haie, l'élagage des arbres).

Les déclarations préalables reçues en Mairie seront étudiées par notre service urbanisme qui a pour mission :

- d'assurer le suivi du maillage bocager communal,
- de prendre les meilleures décisions concernant les demandes d'arrachage tout en prenant en compte les intérêts du demandeur et ceux de la collectivité,
- de définir les mesures compensatoires à la suppression de la haie.

N'hésitez pas à transmettre ces réglementations à votre propriétaire ou locataire extérieur à la commune.

En cas de demande complexe, la mairie se donne le droit d'adresser le dossier au service instructeur de Vitré Communauté.

## POINT ACCUEIL EMPLOI

Dès le vendredi 28 février 2025, Vitré Communauté ouvre **une permanence du Point Accueil Emploi à la mairie de Châtillon-en-Vendelais**.

Ouverte à tous les actifs du territoire de Vitré Communauté, un accueil et un accompagnement personnalisé sont proposés pour les démarches d'emploi :

- aide à la rédaction de CV, recherche d'offres, informations sur les métiers, préparation aux entretiens d'embauche, démarches administratives liées à l'emploi, ...

Un service aux entreprises est également disponible, incluant un soutien au recrutement et l'organisation d'actions de recrutement (job dating, information collectives, portes ouvertes...).

1. Ouverture tous les **vendredis matin de 9h à 12h**
2. Mairie de Châtillon-en-Vendelais - 3 place de l'église
3. Sans RDV

Contact : [pae-chatillon@vitrecommunaute.org](mailto:pae-chatillon@vitrecommunaute.org)



## VŒUX DU MAIRE

Vendredi soir 10 janvier, nous étions réunis à l'occasion des vœux du Maire. Cette année encore, vous nous avez fait l'honneur de votre présence en nombre.

MERCI à vous, cela nous fait très plaisir de pouvoir débiter l'année avec vous, en partageant ce moment privilégié et convivial.

Ce fut bien sûr l'occasion de relater nos actions, réalisations et projets, passés, en cours et à venir :

- ✓ Contexte national et fiscal
- ✓ Actions des différentes commissions municipales
- ✓ Présentation de Maëva BOUVET,

Nouvelle Directrice Générale des Services



✓ Projets 2025 : Rénovation énergétique de la mairie, focus autour des jeunes et de nos aînés, rénovations de routes de campagne et de places de parking rue de Vitré

✓ Remerciement des nombreux bénévoles et rappel de l'importance de l'engagement associatif

✓ Remerciement des acteurs de la petite enfance, de l'éducation, des pompiers et forces de l'ordre

✓ Mise à l'honneur de nos artisans et acteurs de la vie économique (diffusion d'une vidéo de présentation)

Voici le lien pour la visualiser sur YouTube :

<https://youtu.be/1W7ZKyo2Ri0?si=Hb9n01JGbJ6FFf5B>

✓ Mise à l'honneur et photo des bébés 2024 (12 naissances recensées)



✓ Sensibilisation à l'importance de la prudence routière

✓ Remise des diplômes PSC1



MERCI à la Haute Vilaine Football Club pour leur aide au service du vin d'honneur, à Édith TROPÉE, aux Pépinières Holder ainsi qu'aux agents pour la préparation et la décoration de la salle. Merci également aux élus et bénévoles pour avoir préparé les amuse-bouches.

Nous vous souhaitons à nouveau, à toutes et tous, une belle et douce année 2025 remplie de joie et couronnée de succès !



## GOSPEL



Comme en 2022, les vacances de Noël ont démarré en musique !

Le soir du vendredi 20 décembre, dans l'église Saint-Éloi, Les choristes de *Song Of Freedom* transportaient les 210 spectateurs dans leur univers rythmé et empreint d'émotions.

MERCI à la troupe pour son talent, aux bénévoles pour l'organisation, ainsi qu'au Comité des Fêtes pour la tenue de la buvette.

Et bien sûr merci à VOUS qui êtes venus profiter du spectacle !

# COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le SMICTOM en concertation avec la commune a mis en place un site de compostage partagé derrière la mairie.

## Le principe est simple :

- triez à la maison vos déchets alimentaires,
- apportez-les au site de compostage partagé,
- ajoutez de la matière sèche,
- brassez

et le tour est joué !

## Les avantages ?

Vous réduisez de 35% le volume de votre poubelle grise, et vous participez collectivement à la réduction et la valorisation des déchets sur le territoire.



## Comment utiliser mon SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Le compostage partagé, c'est votre allié si vous voulez composter sans jardin ! Pour vous proposer une solution pour trier vos déchets alimentaires, votre commune a mis en place un site de compostage partagé : découvrez son fonctionnement !

### Le fonctionnement



#### 1. Bac de maturation :

La matière se décompose pour devenir un compost mûr et utilisable. Il est interdit de déposer des déchets dans ce bac.

#### 2. Bac d'apport :

J'y dépose mes déchets alimentaires, je les étale avec la griffe et j'ajoute de la matière sèche.

#### 3. Bac de matière sèche :

C'est la réserve de matières structurantes (broyat de bois, feuilles mortes...). Permet un équilibre matière sèche/matière humide, et une bonne aération afin d'avoir un composteur efficace et sans odeur.

## Les consignes de dépôt

### À mettre :



Restes de repas et fonds d'assiettes



Filtre et marc de café, de thé et d'infusion



Coquilles d'œufs écrasées



Serviettes en papier, essuie-tout



Pain rassis, épiluchures, fruits et légumes pourris

### À ne pas mettre :



Litière



Étiquettes



Emballages en plastique et polystyrène



Déchets carnés, poisson



Déchets du jardin



Cendres de charbon, sciure de bois traité



*Vous avez une question ou vous souhaitez participer ?*

Contactez le SMICTOM Sud-Est 35 au 02 99 74 44 47 pour prendre en charge votre demande.

# MISSION LOCALE

## La mission locale c'est quoi ?

- Trouver un emploi
- S'orienter, se former
- S'engager
- Partir à l'étranger
- Se déplacer
- Se loger
- Prendre soin de soi
- Divers ateliers (sport, aisance à l'oral, simulations entretiens...)
- Contrat d'engagement jeune (jeunes de 16 à 25 ans)
- Réseau de bénévoles

Mission Locale  
Porte de Bretagne

VOUS PERMETTRE D'AGIR

**TROUVER UN EMPLOI**  
Une équipe dédiée à la mise en relation avec les entreprises et les bénévoles (Promotion de profil, job dating, ateliers, interviews...)

**S'ORIENTER, SE FORMER**  
Des conseils, informatiques et des recherches de formations

**S'ENGAGER**  
Une plateforme pour promouvoir le Service Civique et accompagner les structures dans leurs démarches administratives

**PARTIR À L'ÉTRANGER**  
Un accompagnement au projet et une aide aux démarches en partenariat avec des structures spécialisées

**SE DÉPLACER**  
Des locations de deux roues (scoters et vélos électriques) et des dispositifs d'aide au permis à conduire

**SE LOGER**  
Un soutien aux démarches administratives en partenariat avec des structures spécialisées

**CONTACT**

9 Place du Champ de Foire  
35500 Vitré  
02.99.75.18.07  
contact@missionlocale-portdebretagne.fr  
www.missionlocale-portdebretagne.fr

Entrée B

La commune recherche 2 services civiques :

- 24 à 30h par semaine
- 9/10 mois
- Avoir entre 18 et 25 ans (ou 30 ans si reconnaissance travailleur handicapé)
- Actions clés : transmission, pédagogie, animation
- Gratification : 619.83 € / mois
- Plus d'informations : 06-62-74-25-53

**Service civique**

**JE FLEURIS MON VILLAGE**

Participer à l'embellissement général de la commune et valoriser son patrimoine naturel

**DESCRIPTION DE LA MISSION :**

Accueillie et accompagnée par Madame le Maire, la personne volontaire contribuera à :

- Aider la commune à continuer le travail sur le dispositif "villies et villages fleuris"
- Participer à la floraison du village
- Participer aux activités bricolage et organiser des animations
- Susciter l'intérêt des citoyens en créant une équipe de bénévoles

En fonction de ses motivations et compétences, la personne volontaire aura la possibilité de développer d'autres projets en lien avec le thème de la mission.

ST M'HERVE    A POURVOIR DE SUITE    ENTRÉ 6 ET 12 MOIS

MAIRIE SAINT M'HERVE 02.99.76.70.01    STÉPHANIE GARDAN INFO JEUNES VITRÉ 06.62.74.25.53    VITRÉ COMUNITÉ    SERVICE CIVIQUE

**Service civique**

**AIDE À LA MISE EN PLACE ET L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de la commune

**DESCRIPTION DE LA MISSION :**

Accueillie et accompagnée par l'élue en charge de la jeunesse, la personne volontaire contribuera à :

- Participer à la mise en place du conseil municipal des jeunes
- Ateliers nature : Co-Organiser et co-animer des ateliers pour explorer la biodiversité et les écosystèmes locaux.
- Sorties Découvertes : Accompagner avec l'équipe des groupes de jeunes lors de randonnées et d'explorations en plein air
- Projets écologiques : Participer à des projets verts (jardins partagés, nettoyage de la nature, etc.)

En fonction de ses motivations et compétences, la personne volontaire aura la possibilité de développer d'autres projets en lien avec le thème de la mission.

ST M'HERVE    A POURVOIR DE SUITE    6 MOIS

MAIRIE SAINT M'HERVE 02.99.76.70.01    STÉPHANIE GARDAN INFO JEUNES VITRÉ 06.62.74.25.53    VITRÉ COMUNITÉ    SERVICE CIVIQUE

## TAXES D'AMENAGEMENT

Toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) sont taxées.

On peut ainsi lister :

- Extension de maison
- Garage
- Serre
- Cabanon ou abri de jardin
- Piscine



Cette taxe est un impôt local perçu par la commune et le département. Il permet de financer des équipements publics, comme des routes.

Il ne s'agit pas d'une taxe annuelle, elle n'est due qu'à l'occasion de la réalisation de travaux de construction.

Toute nouvelle surface délimitée par des murs et couverte, avec une superficie dépassant 5 m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond supérieure ou égale à 1,80 m, est soumise à cet impôt.

Pour 2025, elle s'élève à 930 euros par m<sup>2</sup> (contre 915 € en 2024)

Pour les piscines, la valeur forfaitaire est de 262 € par m<sup>2</sup>.

Il faut ensuite appliquer un pourcentage décidé par la commune et le département.

Pour calculer la somme que vous allez devoir payer, il faut :

- multiplier la surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle par m<sup>2</sup>,
- multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale concernée par la taxe.

Pour rendre le calcul plus clair, prenons un exemple.

Si vous avez un abri de 10 m<sup>2</sup>, votre commune applique un taux de 2 % et votre département un taux de 2 %, voici ce que vous allez payer :

- **10 x 930 x 2 % = 186 € (part communale)**
  - **10 x 930 x 2 % = 186 € (part départementale)**
- TOTAL = 186 + 186 = 372 € de taxe à payer**

Le taux appliqué pour les communes varie de 1 % à 5 %, et plus rarement 20 % dans certains secteurs.

Et pour rappel, les éléments nécessaires au calcul de la taxe sont à déclarer simultanément à votre déclaration foncière, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux.



Bientôt une maison de santé dans votre commune

Votre avis nous intéresse

# SONDAGE

## LA COMMUNE À VOTRE ÉCOUTE

Comme vous le savez une maison de santé va bientôt voir le jour.

La maison de santé va accueillir, des infirmières, une infirmière ASALEE, un kinésithérapeute, deux médecins généralistes.

**Il reste toutefois à ce jour une cellule médicale libre.**

Nous souhaitons vous intégrer dans cette démarche de recherche de professionnels en vous proposant ce sondage.

Veuillez prendre un moment pour le compléter et le retourner au secrétariat de mairie pour le 15/03/2025. Pour information, les locaux ne sont pas adaptés pour accueillir un dentiste.

**Quel professionnel de santé souhaitez-vous voir intégrer la maison de santé pluridisciplinaire parmi les propositions ci-dessous ? (cocher le professionnel de votre choix)**

Orthophoniste	<input type="checkbox"/>
Sage-femme	<input type="checkbox"/>
Orthoptiste	<input type="checkbox"/>
Podologue-pédicure	<input type="checkbox"/>
Pédiatre	<input type="checkbox"/>

Dermatologue	<input type="checkbox"/>
Psychologue	<input type="checkbox"/>
Psychomotricien	<input type="checkbox"/>
Diététicien	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>



## DÉPÔTS SAUVAGES ORDURES ET DÉCHETS

Il est constaté de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes sur la voie publique.

Le ramassage et l'évacuation de ces déchets nécessite une intervention des agents communaux, ce qui a un coût pour la commune.

Le conseil municipal a institué un tarif de 150 € d'enlèvement de dépôts sauvages d'ordures et déchets.

La verbalisation a été mise en place depuis le 22 octobre 2024 et a déjà été appliquée !

Nous comptons sur votre civisme pour maintenir notre commune propre et agréable.

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Bientôt 16 ans ?**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT !**

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans.

**Pourquoi ?**  
C'est obligatoire !

**Grâce au recensement :**

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

À l'âge de 16 ans, tous les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Cette démarche citoyenne permet la convocation à la journée défense et citoyenneté environ un an après le recensement en mairie.

Le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté est indispensable pour l'inscription à un examen, à un concours ou à l'examen du permis de conduire.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

*Bienvenue  
chez nous*

Vous vous êtes installés sur la commune de Saint-M'Hervé récemment : si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à passer en mairie.

Nous vous communiquerons des informations sur la commune : liste des associations, artisans, commerçants etc...

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- Maï-Lee LEGENDRE - 27/10/2024 à Vitré
- Lilie et Rose BARBEDET - 13/11/2024 à Vitré
- Chaianti HUCHET AHMADI BOINA - 01/12/2024 à Rennes

### PACS

- Solène CORNÉE et Romain MOREL - 18/10/2024

### Mariage

- Rose-Marie TRAVERS et Christophe LOUIN - 26/10/2024

### Décès

- Hélène BOUHOUR née BURON - 18/09/2024 à Saint-M'Hervé
- Xavier CAILLET - 04/10/2024 à Mondeville
- Jacques JEUSSEAUME - 31/10/2024 à Rennes
- Yves TRAVERS - 21/11/2024 à Vitré
- Aimable GAUTIER - 25/12/2024 à Saint-M'Hervé
- Maria HERY née JANNIER - 29/01/2025 à Saint-M'Hervé
- Germaine MORICEAU née RAVENEL - 30/01/2025 à Saint-M'Hervé



### Prochaine parution

**le 28 avril 2025**

Pensez à nous faire parvenir votre article au plus tard le 6 avril.

Les articles arrivés après cette date ne seront pas diffusés.

Merci !

